

TARIFS DES STRUCTURES AU 1^{er} septembre 2020

Tarifs garderies matin/soir :

Quotient Familial (QF)	Matin 7 h 45 – 8 h 30	Soir	
		16 h 30 – 17 h 00	17 h 00 – 18 h 00
QF < 800	0.51	0.51	0.76
800 à 1600	1.02	0.76	1.02
QF > 1600	1.53	1.02	1.53

Tarifs accueil de loisirs :

Tarifs proposés au 1^{er} septembre 2020 :

Quotient Familial	Tarif / jour
< 700 (forfait)	6,65
700 à 2099 (% à appliquer)	0,0107
> 2100 (forfait)	22,55
Extérieurs (forfait) (1)	23,57
Tarification retard accueil du soir (par ¼ d'heure)	10,76

(1) Extérieurs : si des places sont restantes après apurement des listes d'attentes le tarif / jour sera calculé par application du quotient familial

Tarifs restauration scolaire :

TARIF JOURNALIER (abonnement ou permanent)	
Ecoles maternelle et élémentaire :	
enfant résidant sur la commune	4,10
enfant résidant hors commune	4,92
PAI (projet d'accueil individualisé)	2,05
TARIF MAJORE (inscription ponctuelle ou exceptionnelle)	
enfant résidant sur la commune	6,15
enfant résidant hors commune	6,65
AUTRES TARIFS	
Ticket adulte	8,20
Goûter crèche	0,61
Repas en prestation de service (crèche, CSC, CCAS, ...)	4,10